

Reconditionnement d'appareils électroménagers

RS6457 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	255
Formacode(s)	24021
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	21/12/2023
Date d'échéance	21/12/2026

Certificateur(s)

FEDERATION ENVIE · SIRET : 35306733300065

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La transition écologique (TE) désigne l'évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. Le reconditionnement et la réutilisation sont aujourd'hui des secteurs en croissance, plus spécifiquement sur les flux d'EEE notamment les secteurs de l'électroménager. En termes de besoin, on peut noter que ce secteur nécessite de manière générale, de la main d'oeuvre qualifiée techniquement.

L'Économie Sociale et Solidaire reste bien ancrée dans le secteur en parvenant à se moderniser et à se saisir des enjeux actuels, en s'imposant comme l'une des références de la deuxième vie des biens ménagers.

Cette certification vise des compétences complémentaires au métier de technicien de maintenance en produits électriques et/ou électroniques. Les techniciens certifiés exerceront potentiellement leur activité, dans les ateliers de reconditionnement et de réemploi d'appareils électroménagers, de ressourceries, de service de seconde main de grosses enseignes de la grande distribution spécialisée et dans toute structure concernée par l'économie sociale et solidaire

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les 5 compétences visées sont :

Identifier la réglementation, les acteurs et les grandes caractéristiques du secteur du reconditionnement de l'électroménager dans l'économie circulaire afin d'informer et d'encourager le consommateur sur la réutilisation des produits reconditionnés (DEEE, ADEME...) et respecter la réglementation et les exigences imposées par les normes (CENELEC)

Effectuer un tri et un diagnostic de l'appareil en le contrôlant visuellement puis une mise en route du produit pour définir la panne, afin de décider de la prise en charge ou non du produit en vue de sa réutilisation par le consommateur notamment par un utilisateur porteur de handicap, dans le cadre de la protection des personnes et de l'installation

Réparer et rénover un appareil électroménager (lave-linge, lave-vaisselle, four...) issu de la filière DEEE en identifiant la ou les pannes, la ou les pièces défectueuses en vue de son reconditionnement durable pour la vente avec garantie, au consommateur

Finaliser la rénovation en réalisant un nettoyage complet et des contrôles qualité de sécurité sur l'appareil grâce à des outils de mesure (continuité, isolement, court-circuit) après des opérations de traitement (Préparation en vue de la réutilisation) dans le but de protéger l'installation électrique et le produit reconditionné.

Vérifier la conformité du fonctionnement de l'appareil avant la mise en vente en magasin (grâce au branchement, mise en route et bruit éventuel détecté) et faciliter son utilisation en fonction d'un éventuel handicap (vibration du moteur, gommettes en relief de couleur...), afin de garantir la sécurité de l'utilisateur final et sa durabilité comme initialement prévus par le constructeur.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'habilitation BR permet au titulaire des interventions de dépannage, de maintenance, de connexion en présence de tension, d'essais et de mesurages. Cette habilitation est intégrée dans la formation

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour accéder à la formation « Reconditionnement des appareils Electro-ménagers », les candidats doivent obligatoirement : justifier d'une expérience professionnelle de minimum 12 mois en atelier de réparation ou rénovation d'appareils électriques ou électroniques (certificat de travail à fournir) Ou être titulaires d'un diplôme, un titre professionnel, ou d'une certification professionnelle en électricité et/ou en réparation d'appareils électroniques Et réussir un test de positionnement sur les connaissances de base des fondamentaux de l'électricité ainsi qu'un test de français dans le cadre de la bonne compréhension des règles de sécurité.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour accéder à la certification « Reconditionnement des appareils Electro-ménagers », les candidats doivent obligatoirement : être titulaires de l'habilitation électrique BR (fournir justificatif) ; avoir réalisé toutes les mises en situation prévues dans le cadre de l'entreprise évaluées tout au long de la formation par le tuteur, et les contrôles des connaissances acquises évaluées tout au long de la formation par le centre de formation et avoir réalisé un rapport professionnel.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de 3 professionnels dont 2 extérieurs à l'organisme certificateur : 1 représentant de l'organisme certificateur, 1 expert technique, en activité, extérieur à l'organisme certificateur (tech, réemploi...) et 1 professionnel du secteur du reconditionnement.

Base légale

Date de décision	21/12/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	21/12/2026
Date de dernière délivrance possible	21/06/2027

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.envie.org/nous-rejoindre/nos-formations/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6457/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	5 800 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.